



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ouverture des écoles le 11 mai 2020

Question écrite n° 29357

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conditions de l'ouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai 2020. Cette décision suscite de fortes inquiétudes chez les enseignants comme chez les élus municipaux tant les conditions optimales de sécurité sanitaire sont loin d'exister. L'État ne peut pas faire peser sur les acteurs de terrain cette responsabilité. Il souhaite savoir si des consignes précises seront formulées, des moyens leur seront accordés et si les agents des collectivités territoriales comme les enseignants disposeront de moyens de dépistage et de prévention pour eux et les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29357

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3321

Question retirée le : 9 mars 2021 (Fin de mandat)